

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE

REÇU LE

12 JAN. 2024

Sous-préfecture
Sarrebouurg Château-Salins

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du Jeudi 11 janvier 2024 à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	9
Date de convocation		
04 janvier 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze janvier, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance; sous la présidence de Monsieur Marc DEGRELLE

Délégués présents : Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard JACQUES Kristina LEINEN, Hubert LEONARD, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégué absent excusé : Raphaël MEISSE

Numéro : 2024-001

Domaine d'intervention
Commande Publique/Marchés
Publics

A été nommée Secrétaire de séance : Danièle OSWALD

M. Raphaël MEISSE donne Pouvoir à M. Michel SOUFFLET

**CONSULTATION AUPRES D'UN CABINET
D'AVOCATS AU SUJET DES OUVRAGES
D'ART A BEBING ET DES COMPETENCES
ASSAINISSEMENT**

En rapport avec le dossier en cours concernant les ouvrages d'art à Bébing et les compétences concernant l'assainissement, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire par intérim ou son représentant à consulter un cabinet d'avocats. Le coût de la consultation est de 80 €/heure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 12 janvier 2024.

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 12 janvier 2024

Le Maire par intérim
Marc DEGRELLE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la
MOSELLE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEBING**

Séance du Jeudi 11 janvier 2024 à 20 heures

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	9
Date de convocation		
04 janvier 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze janvier, le Conseil Municipal de BEBING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGRELLE

Délégués présents : Didier DEVIN, Stéphane DUCOURTIOUX, Bernard JACQUES Kristina LEINEN, Hubert LEONARD, Danièle OSWALD, Michel SOUFFLET.

Délégué absent excusé : Raphaël MEISSE

A été nommée Secrétaire de séance : Danièle OSWALD

M. Raphaël MEISSE donne Pouvoir à M. Michel SOUFFLET

Numéro : 2024-002
Domaine d'intervention Commande Publique/Marchés Publics

**ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES
RENOUVELABLES**

Le Conseil Municipal est informé de la procédure concernant les différentes phases du projet. Une concertation du public aura lieu du 15 janvier au 28 janvier 2024 aux jours et horaires d'ouverture de la mairie. Un registre de consultation du public et le document zone d'accélération des énergies renouvelables proposé seront mis à disposition en mairie.

Après délibération, le Conseil Municipal adhère 6 voix pour – 3 contre au projet agrivoltaïque sur environ 70 hectares sur des parcelles S. 13 – Parcelle 6 – S. 14 – Parcelles 3, 14 et 15 appartenant M. Rémy BIER.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé le registre.

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 12 janvier 2024..

La présente délibération a le caractère exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 et des dispositions du droit local.

Fait à Bébing, le 12 janvier 2024

Le Maire par intérim
Marc DEGRELLE

